

**CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 octobre 2016**

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 06/10/2016, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille seize, le 13 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX.

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND (arrivé à 21h 45 — travail).

Absents excusés: M. Mario MOREIRA pouvoir donné à Sébastien GALLIOT, M. Pierrick REGARD pouvoir donné à Geneviève ROUX.

Absente : Anne-Lise GATRAT,

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du PV du 15/09/2016
 - 2) Acquisition d'une parcelle de terrain route de Boulton (délib)
 - 3) Bornage de cette parcelle (délib)
 - 4) Aménagement d'un plateau sportif (délib)
 - 5) Complément travaux rue de la Chapelle (délib)
 - 6) Location appartement 19 rue de l'Eglise (délib)
 - 7) Encaissement chèque ORANGE (délib)
 - 8) Réflexion sur mode de facturation Eau et Assainissement
 - 9) Questions diverses.
 - Travaux de déneigement
 - Bois
 - Recensement de la population Dossier
 - Presbytère
- Commémoration du 11 novembre

1 - Approbation du PV du 15/09/2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre est approuvé par 9 voix.

2 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE BOULT

A la suite du Conseil Municipal du 12 mai 2016, le Maire propose :

- l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée, section ZB n° 87 d'une surface de 10 ares, appartenant à Monsieur Jean PARTY demeurant à GOUX SOUS LANDET, pour la somme de 31.90 € le m' HT soit 31 900 € HT courrier du propriétaire en date du 21/09/2016. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.
- Il convient de prévoir les frais d'acquisition à régler au notaire.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- **D'accepter le montant proposé soit 31 900 € HT + frais d'acquisition.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR: 9 CONTRE: ABSENTION :

3 : BORNAGE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE BOULT

A la suite de l'acquisition de la parcelle de terrain route de BOULT, un bornage est nécessaire. Un devis a été demandé à Monsieur DURGET (Cabinet JAMEY). Celui-ci s'élève à 935.00 € HT soit 1 122 € TTC.

Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR: 9 CONTRE: ABSENTION :

4 : AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF

Dans l'attente d'une troisième offre « fournisseur », ce dossier est reporté au prochain Conseil municipal.

5 : COMPLEMENT TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

A la suite de l'aménagement du sens unique rue de la Chapelle, un courrier signé de tous les riverains de cette rue nous a été adressé la semaine avant le début des travaux pour nous demander de modifier le sens de circulation.

Une visite sur place a été organisée et leur proposition a été recevable.

En conséquence, certaines modifications ont dû être apportées (panneaux supplémentaires).

Le coût est de 410.90 € HT (soit 493.08 € TTC).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR: 9 CONTRE: ABSENTION :

6 : LOCATION APPARTEMENT 19 RUE DE L'EGLISE

Mademoiselle CRETOT Elodie, par courrier du 12 septembre 2016, nous a donné son préavis de départ au 15/12/2016, pour le logement communal qu'elle occupe au 19 rue de l'Eglise. Une annonce à l'attention de la population a été affichée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- **D'accorder la location à hauteur de 460 € + 35 € de charges à M DEBIEF Jérôme et Mlle SIBILLE Audrey à compter du 01/11/2016**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.**
- **VOTE : à l'unanimité VOIX POUR: 9 CONTRE: ABSENTION :**

7: ENCAISSEMENT DE CHEQUE ORANGE

Suite à la réception du chèque pour régularisation de sommes dues à la commune de Bussières, et **après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :**

- **D'autoriser le Maire à mettre en encaissement le chèque émis par ORANGE pour la somme de 30.84 € reçu au nom de la commune**

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9 CONTRE: ABSENTION :

8 : REFLEXION SUR MODE DE FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Arrivée de Fabrice [ALLEMAND (travail)

Le Maire propose d'étudier un nouveau mode de facturation relatif à ses deux rôles, afin de répartir au mieux le paiement.

Après discussion, il est proposé une facturation couplée eau + assainissement comme suit :

- Abonnement eau et assainissement (mars)
- Après, relevé des compteurs : consommation (septembre)

Pour mise en place en 2017.

9 : QUESTIONS DIVERSES

Remplacement de Monsieur PATTON Daniel pour les travaux de déneigement.

Monsieur PATTON a fait part qu'il n'assumerait plus ces travaux.

Après discussion, plusieurs personnes seront contactées.

- L'Entreprise Bois et Forêt a été sollicitée pour éclaircissement de la coupe 16. Ne peut pas intervenir compte tenu du peu de place pour des travaux mécaniques.

- Vente de 12 lots de bois de chauffage sur pied aux enchères.

Afin de pouvoir estimer le nombre d'affouagistes sur la prochaine saison, une note d'informations pour ces 2 événements sera diffusée rapidement.

Recensement de la population : La rémunération est connue. Le zonage des 3 districts est reçu. Une proposition a été faite par Emilien BRENOT (Coordinateur communal) qui contactera cette personne.

- Dossier presbytère (cf note diffusée à la population) : Que des retours favorables par courrier et e-mail de la part de la population, un seul défavorable à la vente. Contact sera pris par le Maire pour demander à la personne intéressée une offre écrite.
- Commémoration du 11 novembre : participation des enfants de CM1 et CM2 de l'école des Bobuchots.

La séance est levée à 23 heures.